

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 17 OCTOBRE 2022, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 10 octobre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry (à partir de 19H30), MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, BLANC Nicolas (à partir de 19H45), MENOTTO Sylvain (à partir de 19H15)

ABSENTS REPRESENTES : Mme ROUX-NOUVEL Florence par M. VINCENZI Walter
Mme BURDET Nelly par M. JOGUET Mathieu
Mme VIARD-GAUDIN Eliette par Mme CRESSENS Annick

ABSENTS : Mme MORAND Céline, Mme HORNECKER Justine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOLLIET Gisèle

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, la validation d'un tarif pour l'entretien des toilettes sèches.

Il donne également lecture au Conseil municipal d'un courrier adressé par Madame Céline MORAND, Conseillère municipale, faisant état de sa décision de démissionner de ses fonctions pour des raisons personnelles. Madame Claudine FRISON-ROCHE sera amenée à se positionner pour son remplacement.

➤ ZAC DU PLANAY : PRESENTATION DE L'EVOLUTION DU PROJET ET DECISION S'AGISSANT DE SA MISE EN ŒUVRE

Il était prévu que les représentants de la Société d'Aménagement de la Savoie soient présents pour présenter les scénarios d'aménagement de la ZAC du Planay, faisant ainsi suite aux récentes décisions du Conseil municipal. Au regard de l'évolution du projet et de la réduction de la surface

susceptible d'être vendue en vue de la construction, la SAS, aménageur de la ZAC, a indiqué ne pouvoir poursuivre sa mise en œuvre dans de telles conditions, notamment financières, le projet étant largement déséquilibré.

Monsieur le Maire rappelle que le projet initial prévoyait la construction de 15 000 m² de surface de plancher (SDP) mais, qu'au regard des mouvements de terrain sur le front de neige de la télécabine du Bois, les élus ont décidé de ne pas ouvrir à l'urbanisation ce secteur, ramenant ainsi le potentiel constructible à 6 000 m² de SDP (compte-tenu du zonage du PLU et de l'existence des zones humides).

Un débat portant notamment sur le projet de développement de la station en lien avec la situation climatique, la typologie des hébergements touristiques souhaités, l'intérêt de proposer un tourisme diversifié, s'engage. La poursuite de l'aménagement du secteur du Planay en profitant de la procédure d'aménagement en cours (ZAC) est néanmoins pertinente au regard des investissements qui doivent être réalisés (parkings, salle hors sac...).

Monsieur le Maire et les services dresseront, en lien avec la SAS, un bilan financier précis et actualisé de la ZAC, ce avant toutes prises de décisions quant à son avenir.

➤ VALIDATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF POUR L'EXPLOITATION DU CAMPING DE DOMELIN

Monsieur le Maire rappelle la procédure engagée en vue de l'établissement d'un bail emphytéotique administratif pour le développement du camping de Domelin (appel à candidatures suivi d'une analyse des deux offres remises en préalable au choix du candidat). Il rappelle que l'offre la mieux disante a été présentée par la société ONLYCAMP, filiale du groupe HUTTOPIA.

Les caractéristiques essentielles du projet retenu sont les suivantes :

- Bail d'une durée de 35 ans, justifiée par l'amortissement d'un programme d'investissement de 2,9 M d'Euros,
- Programme d'investissement comportant principalement l'implantation de 30 locatifs (10 tentes toile et bois, 15 chalets, 5 tiny-houses) sur l'ancien terrain du CCAS, ainsi que la rénovation du bâtiment d'accueil et des sanitaires.

Il est précisé que le projet d'exploitation conserve une part importante d'emplacements nus et d'emplacements dédiés à l'accueil des camping-cars et qu'il est prévu de faire évoluer le camping vers un classement 3*.

Monsieur le Maire est autorisé (1 abstention) à signer le Bail Emphytéotique Administratif avec ONLYCAMP, ce dernier entrant en application en 2023.

➤ DECISION S'AGISSANT DE L'ENGAGEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE LA CAYERE

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre de la programmation 2022 du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), un crédit a été inscrit permettant l'engagement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de La Cayère, la recherche de subventions étant en cours.

Il convient maintenant de disposer du contenu du projet abouti afin de dresser cette consultation. La Commission patrimoine se réunira à ce sujet début novembre, ce dans l'objectif d'engager la consultation du maître d'œuvre avant la fin de l'année.

➤ APPROBATION DES PIDA (PLAN D'INTERVENTION POUR LE DECLENCHEMENT DES AVALANCHES) DE LA STATION D'ARECHES-BEAUFORT

Le Conseil approuve à l'unanimité les différents PIDA mis à jour pour la saison hivernale 2022/2023 (PIDA général, hélicoptère, avalancheur et Pierra Menta).

➤ ACTUALISATION DES FRAIS DE SECOURS, DES TARIFS DES TRANSPORTS SANITAIRES BAS DES PISTES AUX CABINETS MEDICAUX (AMBULANCES ET SDIS) ET DES TARIFS DE SECOURS HELIPORTES

Le Conseil actualise à l'unanimité les tarifs des frais de secours applicables sur le territoire de la Commune à compter du 1^{er} décembre 2022 (avec une augmentation de 5 % par rapport aux tarifs 2021) et adopte le principe de remboursement de tous les frais engagés par la Commune à l'occasion de la mise en œuvre de procédés visant à rechercher, secourir, rapatrier les personnes accidentées, malades, disparues ou perdues lors de la pratique de l'ensemble des activités de loisirs et sportives.

Il actualise également le tarif des transports en ambulance (société ARLY AMBULANCES) entre la station et la Maison de santé d'une part et le Centre hospitalier d'autre part, ce avec une augmentation de 16 %.

Les tarifs relatifs aux secours hélicoptérés (prestataire SAF) seront validés lors de la séance du 21 novembre 2022.

➤ LOTISSEMENT DE LA MARZELLAZ : DECISION S'AGISSANT DE LA VENTE DU LOT N° 1

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution de 4 lots à construire à la Marzellaz a été décidée, suite au tirage au sort entre les candidats, le 28 mars 2022. Par suite, un nouvel appel à candidature pour l'attribution du lot n° 1 a été engagé. Une seule candidature a été réceptionnée, celle de Monsieur et Madame Eric RENAULT, candidature répondant au cahier des charges établi par la collectivité.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à céder le lot n° 1 du lotissement de la Marzellaz à Monsieur et Madame Eric RENAULT au prix de 54 275 €.

➤ VALIDATION DE LA DELIBERATION S'AGISSANT DE LA VENTE DU TERRAIN AUX CHAMPS A BEAUFORT POUR UN PROJET DE 34 LOGEMENTS

Lors de sa séance du 12 septembre 2022, le Conseil municipal a retenu la proposition de SULLY IMMOBILIER et de l'OPAC pour le projet d'urbanisation du secteur des Champs à Beaufort, projet prévoyant la réalisation de 34 logements (17 en accession à la propriété et 17 en locatif), le prix de vente du terrain communal s'élevant à 450 000 €.

Suite à cette décision, des échanges sont intervenus avec le promoteur et le propriétaire de la maison située à l'arrière du tènement : un découpage des parcelles permettant de conserver un espace communal dans ce secteur, susceptible de constituer un accès public entre le bourg et le secteur de la Marzellaz / Domelin, sera réalisé.

La délibération relative à la vente à SULLY IMMOBILIER interviendra après établissement du document d'arpentage correspondant.

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER ET REGULARISATIONS FONCIERES

(M. Sylvain MENOTTO sort de la salle)

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de 4 biens situés à Arêches et à Beaufort.

Le Conseil prend connaissance de la proposition de Monsieur Serge BERDUGO relative à la vente à la Commune d'une parcelle de 9 m² située à l'Osier et valide cette dernière.

➤ DECISION S'AGISSANT DE L'OCCUPATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE A MARCOT EN 2023 PAR TERRA MENTA

Le Conseil, après avoir pris connaissance du bilan d'activité 2022 de la société TERRA MENTA (mini quads électriques sur une parcelle communale à Marcôt), décide (1 contre, 1 abstention) de mettre à disposition le terrain pour la saison d'été 2023 moyennant une redevance de 300 €.

➤ APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'AGGLOMERATION ARLYSERE

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activité de l'Agglomération ARLYSERE et approuve ce dernier à l'unanimité.

Une réunion des exécutifs des Communes du Beaufortain, en présence du Président et de Vices-présidents d'ARLYSERE, a été organisée à Beaufort le 4 octobre dernier. Les échanges intervenus sur les sujets du tourisme, de la voie verte, de la ressourcerie et de la garderie de Queige ne se sont pas déroulés dans un climat serein. Il est néanmoins noté que les Offices de tourisme de la station d'Arêches-Beaufort et des Saisies développent de plus en plus d'actions communes et que la marque « Beaufortain » doit être développée en tant que moteur de la promotion du territoire.

Monsieur le Maire informe également le Conseil qu'au regard du manque de considération, il ne souhaite plus exercer sa délégation relative au tourisme et aux sentiers au sein de l'Agglomération, tout en conservant néanmoins sa fonction de Conseiller communautaire.

➤ TARIF POUR L'ENTRETIEN DES TOILETTES SECHES

Le Conseil fixe le prix horaire à 16 € pour l'année 2022 pour l'entretien des 7 toilettes sèches situées sur la Commune, entretien effectué par des professionnels du tourisme ou des riverains.

➤ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil valide à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires d'ajustement et d'intégration de recettes supplémentaires pour les budgets général, domaine skiable et camping.

S'agissant du budget domaine skiable, la redevance prévue en mars 2022 s'élevait à 248 000 € et est in fine portée à 341 000 € compte-tenu du chiffre d'affaires réalisé par la SEMAB s'élevant à 4,7 M d'Euros TTC.

S'agissant du budget camping, le chiffre d'affaires est également en augmentation et s'établit à 143 047 € (soit + 26 000 €), correspondant à 16 439 nuitées.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT (FREE) POUR TRAVAUX TELECABINE DU BOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'autorisation de mise en exploitation définitive de la télécabine du Bois est en cours d'obtention auprès du STRMTG, demande étayée par le rapport du cabinet SAGE. Le géotechnicien confirme l'efficacité du système de pompage mis en place et préconise l'optimisation de ce dernier en rajoutant quelques pompes. Le chiffrage de ces travaux est en cours et peut être soutenu par une subvention du Département au titre du FREE (Fonds Risques et Erosions Exceptionnels).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter cette subvention.

➤ TEAM ARECHES-BEAUFORT : VALIDATION DE LA DOTATION A ATTRIBUER A L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2019, les contrats de parrainage avec les sportifs de haut niveau constituant la Team Arêches-Beaufort sont établis entre l'Office de tourisme et les sportifs dans le cadre d'un budget affecté par la Commune de Beaufort, d'un montant de 18 000 €.

Le Conseil entend le bilan des actions réalisées (participations aux évènements, actions de promotion et de communication de la station) et confirme à l'unanimité la validation d'une enveloppe de 18 000 € à attribuer à l'Office de tourisme en 2023 pour 6 contrats (4 membres des équipes de France et 2 ambassadeurs).

➤ ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT DU SDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE 2024/2026

Le Conseil prend connaissance du cadre législatif de l'énergie qui impose aux Collectivités une mise en concurrence des fournisseurs en application du Code des Marchés publics. Pour faciliter les démarches à engager par les Collectivités de la Savoie, le SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) propose d'organiser et de coordonner un groupement de commande permettant d'obtenir des offres tarifaires et de services attractives.

Le Conseil valide à l'unanimité la participation à ce groupement de commandes.

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Désignation d'un nouvel élu délégué au sein de l'EHPAD : Madame Nelly BURDET assurera cette délégation en lieu et place de Madame Justine HORNECKER, nouvellement salariée de l'EHPAD

- Evolution de l'éclairage public et des illuminations de Noël : au regard du contexte actuel du prix de l'énergie et de la nécessité de contribuer à l'effort collectif afin de limiter la consommation, les services techniques ont établi un bilan énergétique et des propositions permettant d'aller dans ce sens. Les investissements réalisés depuis plusieurs années, afin d'équiper en LED le réseau d'éclairage public, ont d'ores et déjà permis d'importantes économies. Toutefois, le Conseil souhaite poursuivre cette démarche d'une part en équipant progressivement le système d'horloges permettant une extinction des lumières la nuit (au fur et à mesure de l'équipement), d'autre part en poursuivant la transformation en LED.

S'agissant des illuminations de Noël, elles seront installées début décembre avec la même ampleur que les années précédentes mais seront éteintes dès mi-janvier 2023 (au lieu de la fin de la saison d'hiver)

- Urbanisme : la procédure permettant la modification simplifiée du PLU est toujours en cours, la mise à disposition du public sera organisée en janvier 2023 et le Conseil devrait l'approuver en mars 2023

- Foncier communal : les actes de vente du chalet du Club nautique à Roselend et de l'ancienne Trésorerie à Beaufort seront signés respectivement les 21 et 26 octobre 2022

- Finances : le travail de préparation budgétaire et d'ajustement du PPI va reprendre avec l'appui du cabinet AGATE

- Information de Madame la Conseillère départementale : le projet de création d'un atelier culinaire à Albertville est à l'étude. Cet atelier fournira les repas aux écoles du territoire en lieu et place de la cuisine du Collège

Un appel à projet pour des actions en faveur de l'environnement est en cours (voir quels projets pourraient s'y inscrire)

➤ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Tourisme :

- Bilan du salon des sites du goût : bilan satisfaisant avec 3 400 entrées payantes (en augmentation), les visiteurs, exposants et invités d'honneur ont été satisfaits

Agriculture :

- La difficile gestion de la fréquentation importante en montagne durant l'été 2022 permet d'engager une réflexion (en partenariat avec les agriculteurs) sur les modalités de fonctionnement pour les années à venir garantissant une protection de l'environnement montagnard : identification de zones de bivouac, application d'un tarif de stationnement sur certains sites, poursuite de l'équipement en toilettes sèches.

Patrimoine :

- Le film sur La Cayère est diffusé au sein de la Coopérative de Beaufort
- Un lieu de stockage de matériel est à trouver afin de conserver divers éléments d'intérêt patrimonial susceptibles d'être donnés par des privés ou des associations

Travaux :

- Aménagement secteur Coopérative : les enrobés seront réalisés dans la semaine et les toilettes seront installées place Frison-Roche fin novembre. Les pavés de granit enlevés lors de ce chantier pourront être vendus
- Démolition de la maison paroissiale à Arêches presque terminée
- Coupe d'arbres à l'amont du chalet du Génépi en cours, la réfection de la toiture est à suivre

Ressources humaines / communication :

- Une Lettre d'information est prévue pour décembre 2022
- Une réunion publique d'information sera organisée par les élus à Arêches le 18 novembre 2022 à 20H
- Mission de conseil en organisation : le travail avec le Centre de gestion portant sur les rémunérations est en cours, les réflexions portant sur l'organisation et la communication doivent s'engager
- Une réception amicale en l'honneur de Messieurs Maurice PYTHON-CURT et Léon JOGUET, récemment retraités, sera organisée le 8 novembre 2022

Le Maire,



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 21 NOVEMBRE 2022**